



ESQUIEZE –SERE

## Compte rendu du Conseil Municipal du 02 Juillet 2015

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet Th.Lassalle-Carrere, P Nadau, ML Broueilh, E Coulom-Toye, JM Dellac, O.Memain, J.Places,

Absents excusés : S. Ducos. Y. Lafon,

Secrétaire de séance : Ch Baa-Puyoulet.

### 1. Compte rendu du Conseil Municipal du 12 Juin 2015

Sans commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

### 2. Consultation architectes pour travaux centre village

Le maire fait part d'un projet de consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux qui pourraient s'élever pour la partie urbanisme à 400 000 € et autant pour l'ancien hangar DDE.

### 3. Convention navette thermique

Le Conseil Municipal maintient sa proposition de subvention maximum de 2500 € pour l'année 2015 et demande à la mairie de Luz de reprendre la rédaction de la convention proposée.

### 4. Vente succession Cazaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une déclaration d'intention d'aliéner un bien présenté par Maître ROCA notaire à ARGELES-GAZSOT (65) propriétaires indivis de la succession CAZAUX, et dont les acquéreurs sont Monsieur HUARD Florent et Madame PRATDESSUS Brigitte, concernant les parcelles cadastrées Section A n° 220, 221 et 222 situées 8 Cami deths Carrotets pour un montant de 89 000€ (quatre-vingt-neuf mille €).

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'exercice de ce droit.

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Le Conseil Municipal **décide de renoncer** au droit de préemption urbain tel qu'il résulte des dispositions de l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme.

### 5. Avenant travaux SDE : Travaux route de Vizos

#### **Travaux Réseaux de Télécommunication :**

Un premier devis avait été réalisé par Orange et délibéré le 17 mars 2015 pour un montant de 13 246,67 €. Orange ne pouvant livrer le matériel dans les délais, il a été demandé à l'entreprise ETPM, sous-traitante du SDE de proposer cette prestation ainsi que la réalisation d'une sur largeur. Le montant total s'élève à 38 385.74 € HT;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce devis.

### **Travaux éclairage public.**

Seul un seul candélabre avait été prévu dans le devis par le SDE et pour éclairer la totalité de la partie qui sera traitée il est nécessaire d'en prévoir 7. Le devis SDE s'élève à 29 000 €, avec une participation de la commune de 14 466 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition,
- Et autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce devis.

### **6. Décision modificatives Budget Principal, Budget Eau et Assainissement**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres des budgets en cours étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

#### **BUDGET EAU**

	<i>Articles</i>	<i>Montant</i>
<b><i>Investissement Dépenses</i></b>		
Travaux Yer de Prat	4581	+31 575
Compteurs d'eau	21531-35	+1 100
Dépenses imprévues	020	-1 100
<b><i>Investissement Recettes</i></b>		
Subvention Yer de Prat	4582	-31 575

#### **BUDGET PRINCIPAL**

	<i>Articles</i>	<i>Montant</i>
<b><i>Investissement Dépenses</i></b>		
Travaux Yer de Prat	4581	+7 688
Travaux tennis	2113-284	-7 688

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

	<i>Articles</i>	<i>Montant</i>
<b><i>Fonctionnement Dépenses</i></b>		
Admission en non-valeur	6541	500
<b><i>Fonctionnement Recettes</i></b>		
Autres prestations	7068	500

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les propositions modificatives.

### **7. Divers**

Occupation du domaine public : Madame M-L Broueilh fait part de l'entretien qu'elle a eu avec Monsieur Gabriel, qui souhaiterait maintenir son étalage sur la place Montblanc. Après débat, le Conseil Municipal ne souhaite pas avoir des marchands ambulants au quotidien, et maintient sa position pour proposer à Monsieur Gabriel un emplacement une fois par semaine et hors des passages piétons. Monsieur le Maire adressera à monsieur Gabriel un courrier pour confirmer cette position.